Loterie d'Œuvres de Bienfaisance et d'Encouragement aux Arts

TIRAGE DU JEUDI 30 JUIN 1910

Paris, 30 juin. — Ce matin, à neuf heures, a eu lieu le cinquième tirage de la Loterie pour un groupement d'œuvres de bienfaisance et d'encouragement aux Arts.
Il a été extrait de la roue 30.105 numéros donnant droit aux lots ci-après :

1 lot de ..... 1.000.000 fr.
1 lot de ..... 200.000 fr.
1 lot de ..... 100.000 fr.
100 lots de ..... 1.000 fr.
30.000 lots de ..... 45 fr.

Voici le résultat des opérations :

Série 42 Numéro 14.932
GAGNE UN MILLION

Série 71 Numéro 10.211
GAGNE 200.000 FRANCS

Série 18 Numéro 9.836
GAGNE 100.000 FRANCS

Les Lots de 1,000 fr.

Les numéros suivants gagnent chacun 1.000 francs :

Sér.	Num.	Sér.	Num.	Sér.	Num.	Sér.	Num.
89	14.732	7	8.717	13	7.230	13	17.303
84	.238	68	3.437	90	20.224	73	2.352
48	16.285	68	6.016	86	13.256	64	11.143
27	20.941	34	.807	14	14.345	95	15.529
17	13.681	81	4.123	32	11.983	53	5.553
70	11.287	6	11.880	75	8.976	7	7.364
29	7.540	41	8.495	94	18.496	4	15.611
89	20.252	33	8.398	72	6.341	59	7.457
78	3.862	1	.790	58	13.296	90	20.023
57	1.795	18	2.514	56	13.619	11	2.984
8	2.090	86	12.603	65	7.917	96	16.453
59	7.885	94	10.214	71	15.366	86	7.222
31	14.250	12	16.755	12	13.563	71	15.892
49	15.326	7	6.926	53	16.456	39	4.439
86	18.436	46	3.793	17	1.502	78	8.903
39	.284	8	3.339	13	16.820	7	15.865
42	20.673	85	6.829	20	8.047	64	15.310
7	.534	77	2.296	70	5.684	65	15.170
100	652	63	17.766	39	17.757	53	.652
87	1.725	60	8.463	8	8.518	16	6.904
54	7.590	78	18.654	30	17.361	47	9.065
94	6.218	99	3.088	87	10.335	49	6.983
7	7.139	66	6.926	18	5.040	69	19.127
43	12.801	23	14.074	18	4.482	62	.323
30	6.722	77	14.315	64	5.918	73	2.093

LES LOTS DE 45 FRANCS

Les 800 numéros suivants, remboursables dans les 100 séries émises, gagnent chacun 45 francs :

12.370	12.970	12.636	19.970	12.651	19.067
9.810	18.408	3.642	11.935	7.873	6.178
20.231	110	20.888	20.508	16,111	12.052
3.892	9.323	2.030	8.154	15.415	15.533
17.405	12.301	14.641	4.634	5.865	5.799
5.664	17.663	11.308	6.139	18.287	6.983
1.202	3.115	13.086	11.745	8.294	18.922
13.726	19.177	490	2.766	14.732	6.492
5.712	17.498	24.456	15.438		
12.452	14.058	8.718	1.737	12.503	18.476
742	21.007	30.434	16.633	656	8.920
7.433	6.233	7.287	13.596	17.218	10.369
7.974	20.762	13.398	10.109	14.844	3.368
14.139	19.154	12.807	6.217	4.236	17.551
634	4.853	9.408			
4.157	13.448	1.677	13.764	9.644	16.341
18.157	7.035	5.890	4.611	8.739	5.875
19.018	11.417	16.663	9.699	8.497	10.455
19.737	17.537	11.994	833	18.631	9.139
9.354	5.324	13.440	11.491	15.715	1.086
12.429	14.618	12.752	1.632	10.118	6.535
14.232	7.721	2.702	4.137	10.594	3.566
2.523	12.458	7.071	5.543	12.901	17.718
5.035	1.446	9.990	15.656	1.810	13.545
12.683	14.343	21.746	6.057	12.744	5.940
20.471	15.595	2.325	3.643	4.158	14.060
6.050	871	21.056	1.463	4.310	1.668
6.191	2.809	5.751	8.066	12.079	1.537
14.733	18.256	2.032	6.824	480	9.837
19.704	20.059	1.261	11.040	16.154	155
11.301	17.182	6.659	1.216	6.737	30.836
16.378	19.877	20.769	12.667	15.375	
7.447	15.785	5.697	18.203	10.983	7.512
13.779	9.892	16.594	2.556	2.127	12.866
1.115	3.572	7.398	8.542	1.206	10.355
5.329	9.493	7.394	8.278	10.307	13.988
11.636	13.031	9.051	1.010	5.628	20.751
20.325	17.659	4.862	10.884	13.632	17.271
5.884	14.190	659	5.109	7.937	1.630
1.371	5.547	4.865	3.651	15.508	9.097
19.814	18.732	15.604	6.020	19.808	13.363
4.264	21.325	3.569	6.043	867	
2.377	4.347	9.996	11.862	6.309	19.289
12.491	11.889	15.777	19.125	12.471	18.426
15.849	16.356	2.159	7.749	3.698	3.875
9.818	11.298	14.242			

Le gagnant du lot de 100.000 francs

Paris, 30 juin. — C'est M. Greffier, 8, rue du Jour, qui a gagné le lot de cent mille francs au tirage d'aujourd'hui, de la Loterie de liquidation.

Une importante affaire d'escroquerie

LES ANTÉCÉDENTS DE M. DUPRAY DE LA MAHÉRIE

Paris, 30 juin. — Mme veuve Defrémont, qui dirige une fabrique de matériel d'imprimerie, rue Saint-Jacques, et dont le père, M. P. Trocque, fut longtemps en relations d'affaires avec l'extraordinaire aventurier qui est actuellement sous les verrous, donne les renseignements suivants :

C'est vers 1863, ou au commencement de 1864, que mon père fit la connaissance de M. Dupray de la Mahérie, lequel venait d'acheter une imprimerie au fond de l'impasse des Filles-Dieu, sur le boulevard Bonne-Nouvelle. Notre maison fit avec lui environ pour 50.000 francs d'affaires. Au début, Dupray payait très régulièrement ; puis l'argent se fit plus rare. Il nous doit encore une somme de 17.000 francs dont mon père poursuivit vainement le remboursement. Peu après, il était arrêté pour détournements et escroqueries.

L'histoire de ce personnage est un véritable roman. Originaire de Périers (Manche), et issu d'une des plus vieilles familles de Normandie, Paul-Valentin Dupray de la Mahérie fit ses études au collège d'Avranches, où il étonna souvent ses camarades par l'étrangeté de ses idées et la bizarrerie de son caractère. Nanti de ses titres universitaires, il fit son droit à Caen et fut nommé peu après secrétaire général de la préfecture du Calvados, puis préfet. Il épousa, vers cette époque, une très jolie jeune fille, sans fortune, qui était, si mes anciens souvenirs sont exacts, la fille d'un général. Grande, mince, élancée, musicienne, douée d'une voix superbe, elle était séduisante. La jeune femme, de son côté, avait conscience de ses dons de séduction et du grand charme qu'elle exerçait sur tous ceux qui l'approchaient. Coquette, ambitieuse, elle rêvait d'occuper une haute situation dans la société parisienne, et j'ai souvent entendu dire à mon père qu'elle avait été la cause initiale et occasionnelle de toutes les fautes commises par son mari.

Le jeune ménage vint à Paris, fut reçu aux Tuileries et ne tarda pas à y briller. Mais il lui fallait de l'argent, beaucoup d'argent, car Mme de la Mahérie dépensait sans compter. Pour subvenir à son train de maison, M. de la Mahérie entreprit toutes sortes d'affaires. Il entreprit la publication d'un dictionnaire historique illustré, créa l'imprimerie qui nous valut de l'avoir pour client, acheta successivement un fonds de chasublerie, un brevet pour la fabrication de « pâte cérusséenne » pour cadres et statues dorés, une usine à Levallois-Perret, etc., etc. Entre temps, il fondait déjà des œuvres et recueillait pour elles d'importantes sommes d'argent.

Mais l'or fondait littéralement entre les doigts fuselés de sa femme. C'était un gaspillage effréné. Il fallut demander des arrangements aux nombreux créanciers. C'est à ce moment que M. Dupray de la Mahérie fit la connaissance du marquis François-Claude-Auguste de Crouy-Chanel, originaire de Duisbourg, en Prusse, dont la famille se rattachait à l'ancienne maison royale de Hongrie. Ce dernier avait de puissantes relations dans la haute société. M. de Villèle l'avait chargé d'une mission diplomatique qui ne tendait à rien de moins qu'à relever le trône du Mexique au profit de don François de Paule, infant d'Espagne. Après avoir été mêlé à la révolution portugaise, ce personnage fut arrêté comme faux monnayeur au moment où il rentrait de Rome, où il venait de proposer au Pape la fondation d'une banque populaire.

Traduit en cour d'assises sous l'accusation d'avoir émis des faux billets de la Banque de France, il fut acquitté, entra en relations avec le prince Napoléon, puis revendiqua le titre de marquis d'Este, comme descendant d'Etienne III, roi de Hongrie, et de Béatrice d'Este, titres qui étaient en possession de l'empereur d'Autriche. M. de la Mahérie lui donna l'idée d'intenter ce procès, qui fut perdu, du reste. Mais tous les journaux en parlèrent. M. de Crouy-Chanel était connu. Une association diplomatico-politique, dont le but était de placer ce personnage sur le trône de ses pères, fut fondée. Des gens fortunés s'intéressèrent à cette cause. L'argent afflua.

C'est alors qu'entra en scène un caissier de la Société du sous-comptoir des chemins de fer, M. Barthomé. Il fit la connaissance de M. de la Mahérie et s'éprit de sa femme. Il fut nommé caissier de l'association et s'oublia jusqu'à en distraire pour ses besoins personnels une somme énorme. Ses grattages furent découverts. Il fut arrêté.

Accusé de complicité, M. de la Mahérie va rejoindre Barthomé en prison. Ce dernier est condamné à cinq ans de prison. Dupray lui-même comparaît devant les assises le 27 septembre 1866. Il est condamné à sept ans de travaux forcés. Mais il a des relations influentes. Sa peine est commuée en sept ans d'emprisonnement. Quant au marquis de Crouy-Chanel, il prend la fuite, se fait prendre et est condamné à son tour à trois ans de prison. Ainsi finit l'affaire du trône de Hongrie. La guerre de 1870 éclate. Dupray de la Mahérie s'éclipse.

Il reparaît à Paris en 1875. On ignore ce que sont devenus sa femme et ses trois enfants (deux filles et un fils qui doivent avoir aujourd'hui de quarante-cinq à quarante-huit ans). M. de la Mahérie habite rue du Val-de-Grâce, un rez-de-chaussée d'un loyer modeste où il vit avec sa bonne et le fils de celle-ci qui lui sert de valet de chambre. Il se fait appeler Regnault, et est placier en pharmacie. Soudain, il part pour Rome, sur les sollicitations de son frère, conseiller à la cour de Caen, désolé de tout le bruit fait autour de son nom. Là, il se fait poursuivre pour exercice illégal de la médecine. De rechef il est arrêté, jugé, condamné. Il reparaît en France au moment de la première expulsion des congrégations, en 1881, et fonde le « Bras économique de l'Eglise ».

Très habile, doué d'un remarquable esprit d'intrigue, il provoque un échange de correspondance avec de nombreux prélats, français et italiens. Il fabrique des lettres qu'il signe « Léon XIII ». Et c'est à l'aide de toutes ces machinations qu'il arrive à capter la confiance de Mgr Sisson auquel il escroque les sommes revendiquées par son neveu.

CHRONIQUE SOCIALE

Le Travail à domicile

La question des salaires
Une proposition de loi de M. de Mun

M. de Mun vient de déposer une proposition de loi relative à l'institution de comités professionnels chargés d'établir des salaires minimum pour le travail à domicile ; voici les principaux passages de l'exposé des motifs en faveur de cette proposition :

... L'intervention de la loi est nécessaire, expose M. de Mun. C'est le seul moyen qui paraisse efficace pour arriver au relèvement des salaires, que nous cherchons à obtenir. La loi seule, dans l'état actuel de désorganisation des travailleurs à domicile, pourra édicter et assurer le respect de cette règle commune dont nous avons dit la nécessité pour mettre un frein à la concurrence entre patrons et ouvriers.

Depuis 1896, la législation de la colonie de Victoria a confié la mission d'établir des salaires minima légalement obligatoires, dans les professions où sévit le « sweating-system », à des comités mixtes, présidés et départagés par un arbitre que désignent les pouvoirs publics, à défaut d'entente des ouvriers et des patrons. Il semble que cette législation ait eu pour résultat de restreindre, sinon de faire disparaître, les pires maux du « sweating-system ». Je citerai, à ce sujet, un rapport présenté près de dix ans après, en 1905, à un congrès des patrons. Naturellement, il contient des réserves et il signale des inconvénients ; mais il constate que les commissions spéciales « ont détruit le « sweating » dans les métiers du vêtement et dans ceux qui occupent des femmes », qu'elles ont protégé, dans une grande mesure, les travailleuses qui en avaient besoin », et « qu'en moyenne, elle ont augmenté les salaires ». De telles constatations, venant des patrons, sont singulièrement significatives.

M. de Mun constate que nous avons été devancés dans cette voie :

En Angleterre

Tout près de nous, ajoute-t-il, le législateur anglais a été saisi d'un bill dû à l'initiative de plusieurs membres de la Chambre des Communes et tendant à l'institution dans le Royaume-Uni d'une organisation semblable. Ce bill a reçu un accueil si favorable, en première et en seconde lecture, qu'un projet a été déposé, le 24 mars 1909, au nom du gouvernement, par M. Winston Churchill, président du « Board of Trade ». Il a été adopté, avec quelques modifications, par les deux Chambres du Parlement britannique, et a été promulgué le 20 octobre 1909, sous le titre de « Loi des Conseils industriels » (Trade Boards Act).

En Allemagne

Plus récemment, en Allemagne, poursuit M. de Mun, la commission du Reichstag, chargée d'étudier les modifications à apporter au code industriel, a adopté, sur la proposition de députés du Centre, et malgré l'opposition des représentants du gouvernement, un texte dont voici essentiellement la portée : le chancelier de l'Empire ou l'autorité centrale d'un Etat, ou encore l'autorité administrative supérieure, pourraient instituer des offices de salaires « Lohnämter » pour certaines branches déterminées de l'industrie dans lesquelles les travailleurs à domicile, sont en grand nombre employés pour un salaire notablement inférieur au salaire des autres ouvriers ; ces offices se composeraient d'un nombre égal de représentants élus par les patrons et les ouvriers, le président étant désigné par l'autorité publique compétente ; ils auraient pour mission d'établir, sur la base des salaires usuels de la profession, des minima des salaires au temps ou aux pièces, et les tarifs de salaires ainsi dressés deviendraient, du jour où ils auraient été homologués par l'autorité qui a institué l'office, légalement obligatoire à l'égard de tous les ouvriers de la branche industrielle intéressée, qu'ils travaillent à domicile, ou dans les ateliers et fabriques. Des propositions tendant au même but avaient été déposées en même temps par les députés du parti socialiste.

En Autriche

Il faut mentionner enfin, pour l'Autriche, un avant-projet de loi, déposé par le gouvernement, il y a plusieurs mois déjà et concernant « la réglementation des conditions du travail dans la confection à domicile des vêtements, de la lingerie et des chaussures.

La France ne peut pas rester indifférente à ce mouvement général en faveur des travailleurs, à domicile et des victimes du « sweating-system » : elle doit généreusement y participer.

Le projet de M. de Mun

Voici, dans ses grandes lignes, l'économie du projet de M. de Mun :

Les membres du *comité de salaires* sont élus moitié par les employés et moitié par les employeurs des professions soumises à sa juridiction, dans les conditions fixées par l'arrêté ministériel.

Au cas où l'une des parties se refuse à élire des représentants, ces représentants sont désignés par le ministre du travail.

Les membres des comités sont élus ou désignés pour quatre ans. Ils sont indéfiniment rééligibles.

Un père assassine ses cinq enfants et se suicide

Commercy, 30 juin. — Un employé de la Compagnie de Halage de Pagny-sur-Meuse, dont la femme l'avait quitté, a assassiné aujourd'hui ses cinq enfants et s'est suicidé ensuite.

CHRONIQUE ÉLECTORALE

LES ÉLECTIONS CANTONALES

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK

On annonce la candidature au Conseil général de M. Paul Rooses, administrateur de la Brasserie Coopérative d'Hazebrouck, comme candidat républicain contre M. Vandenbussche, radical, maire de Steenbecque.

Canton de Bourbourg

M. Henry Cochin, conseiller général du canton de Bourbourg et député de la 2e circonscription de Dunkerque, ne sollicite pas le renouvellement de son mandat de conseiller général.

C'est son fils, M. Claude Cochin, qui est candidat.

La Situation agricole dans la Région

L'état de la grande culture est, à l'heure actuelle, satisfaisant. Depuis quelques semaines, l'évolution végétative s'est effectuée dans d'excellentes conditions de température ; une douce chaleur a régné, qui a donné un bon « coup de fouet » aux récoltes en formation ; d'autre part, une pluie bienfaisante a arrosé copieusement la terre.

Les blés sont beaux encore qu'un peu clairs par endroits ; leur épiage s'est fait normalement. Maintenant, le grain se forme, prend de la consistance et la pluie qui est tombée aidera les racines des plants à leur apporter, de façon rationnelle, les éléments fertilisants du sol.

Une ombre à ce tableau cependant : on remarque de-ci, de-là, au hasard des cultures, des blés noirs, autrement dit, atteints de la Nielle. Cette maladie, on le sait, est causée par un microbe, l'auguille », qu'il importe de tuer dans le grain destiné à faire souche, avant de procéder aux semailles. Cette opération n'est autre que le sulfatage de la semence, moyen que nous avons déjà exposé ici même et que la plupart des producteurs pratiquent régulièrement depuis un bon nombre d'années déjà.

Mais il est des cultivateurs qui persistent à négliger cette simple et facile précaution prophylactique qui leur assurerait la sécurité pour l'avenir ; d'autres ne sulfatent leurs blés qu'imparfaitement, de telle manière que la semence est insuffisamment imprégnée de la mixture toxique qui a mission de détruire les « spores » en expectative dans l'interstice du grain.

Cette nouvelle constatation de la Nielle constitue une leçon de choses dont, certes, profiteront quelques-uns.

Les seigles sont passables. Ils touchent à leur maturité qui se fait bien. On escompte des rendements moyens.

Les lins sont beaux. On a craint un moment que les averses qui se sont abattues dernièrement sur notre région leur nuiraient, car les tiges s'affaissaient déjà sous l'action des rafales. Par bonheur, cet affaissement n'a été que léger et partiel. En sorte qu'on peut espérer un prompt relèvement des cultures touchées par la « verse » et, ce qui est essentiel, des résultats très satisfaisants à l'arrachage, si, toutefois, il ne survient pas trop d'accrocs météorologiques d'ici-là.

Les avoines sont très belles en terres bien ameublées. Il n'en est pas de même dans les terrains ingrats ou qui ont été très tassés par l'hiver extraordinairement pluvieux que nous avons eu. Dans ces cas-là — et ils sont assez nombreux — les plants sont plutôt malingres ou tardifs, car leur végétation s'est faite laborieusement.

Néanmoins, l'ensemble de la récolte paraît devoir apporter des résultats satisfaisants.

La betterave est en assez bonne posture ; le travail du « démariage » et du « sarclage » est presque terminé partout. Les plants semblent avoir pris définitivement leur essor vers le « pivôtage » indispensable.

Les récentes pluies qui ont « enterré » le « nitrate » jeté, en ces derniers temps sur les embravements, ont fait beaucoup de bien ; car cet agent chimique va, désormais, produire toute son efficacité et, par ailleurs, l'assèchement exagéré de la couche arable qui existait antérieurement, ne pourra plus être une entrave à la libre végétation de cette plante-racine.

Ce que nous disons pour la betterave s'applique à la chicorée à peu de chose près, quant au parti que tirera cette plante d'une humidification opportune de la croûte terrestre.

La pomme de terre a belle apparence ; les plus précoces sont prêtes à fleurir ou fleurissent déjà en maints lieux. Les fanes n'ont pas été luxuriantes, ce qui permet d'espérer que, dans l'emprise des éléments fécondants des parcs par la plante, les tubercules ont, d'ores et déjà, leur part.

Jusqu'à présent, on ne signale pas de cas de maladie. Il est vrai que le mal spécial à la pomme de terre — le phytophtora infestans — ne sévit d'ordinaire qu'en juillet-août, consécutivement à une série d'orages. Osons espérer que les tubercules seront épargnés, cette année ; ils ont assez payé tribut à cette maladie, les années précédentes.

On commence à faucher les trèfles et luzernes, qui fournissent une coupe copieuse. Malheureusement, le temps pluvieux, dont nous sommes, en ce moment, gratifiés, met un sérieux obstacle à la bonne marche de la fenaison. Du soleil et de la chaleur : voilà ce qu'il faut pour cette besogne. Mais ne soyons point trop exigeants : il est impossible d'obtenir satisfaction entière et sur toute la ligne.

Un agriculteur.

Les débits de boissons dans les grandes villes

Une curieuse statistique

On sait que Roubaix, pour ses 124.017 habitants, compte un peu plus de 2.500 débits de boissons.

Voici, par comparaison, la statistique des débits pour les grandes villes du monde :

	Habitants	Débits
Londres	4.536.000	5.860
New-York	3.437.000	10.881
Paris	2.661.000	30.000
Chicago	1.698.000	6.740
Saint-Pétersbourg	1.500.000	513
Philadelphie	1.294.000	1.737
Moscou	989.000	244
Glasgow	760.000	1.437
Varsovie	615.000	293
Saint-Louis	675.000	2.253
Boston	561.000	980
Manchester	544.000	503
Baltimore	509.000	2.095
Odessa	405.000	190
Cleveland	382.000	1.820
Dublin	373.000	901
Buffalo	352.000	2.570
Belfast	349.000	640
San-Francisco	343.000	3.052
Cincinnati	326.000	1.676
Pittsbourg	322.000	573
Edimbourg	316.000	340
Lods	315.000	157
Nouvelle-Orléans	287.000	1.496
Détroit	286.000	1.250
Milwaukee	285.000	1.869
Riga	283.000	268
Washington	279.000	492
Bordeaux	257.000	1.400
Kiew	249.000	158
Newmark	246.000	1.283

Il est à noter que ceux de ces chiffres qui concernent les Etats-Unis comme la Russie, ne doivent être acceptés que sous bénéfice d'inventaire. En effet, dans l'un et l'autre pays le nombre des établissements clandestins est considérable.

LES GRÈVES

A LANNOY ET A LYS
Dans les filatures de lins

Depuis quatre semaines que durent les trois conflits, la situation est comme au premier jour de la déclaration de grève. C'est dire que rien ne permet, quant à présent, d'entrevoir une prochaine solution.

Les grévistes continuent les quêtes dans les communes du canton.

A TOURCOING
Fin de la grève au peignage Pollet

Les cinquante ouvriers débourreurs du peignage de MM. Achille et Pierre Pollet, rue de Dunkerque, en grève depuis plusieurs jours, ont repris le travail jeudi matin.

Ils ont obtenu une augmentation de salaire d'un centime à l'heure.

— Aucun changement dans la situation des grèves de la filature de M. Haeffely, rue du Tilleul, et aux ateliers de constructions du Fresnoy.

DANS LE TEXTILE A BAILLEUL

L'on sait que des arbitres avaient été désignés par les parties adverses pour entamer des négociations.

Or, les négociateurs viennent de terminer leur besogne et les résultats ont été communiqués aux intéressés. Les ouvriers se sont réunis hier au nombre de 1.200 et, après examen, ont déclaré qu'ils continuaient la grève.

A la suite de ces déclarations, une certaine agitation s'étant manifestée parmi les grévistes, M. de Mendoza, sous-préfet d'Hazebrouck, craignant des troubles, fit mander d'urgence des forces de gendarmerie.

Dans la soirée, sont donc arrivés à Bailleul, une vingtaine de gendarmes à cheval. Ceux-ci n'ont cependant pas eu à intervenir.

Chronique Locale

ROUBAIX

Aujourd'hui, 1er juillet :
Soleil : lever, 4 h. 2 ; coucher, 8 h. 5.
Lune, dernier quartier le 30 juin ; nouvelle le 6.
Aujourd'hui : St-Thierry ; demain, St-Othon.

Une fillette tombe dans une marmite d'eau bouillante

Il arrive continuellement que des enfants sont victimes de ces accidents dont un peu de précaution pourrait tout au moins diminuer le nombre. Nous en avons malheureusement un nouveau cas à enregistrer : il s'agit d'une petite fillette de deux ans qui, en jouant sous les yeux de ses parents, est allée se jeter dans un récipient d'eau bouillante, laissé à terre à proximité de l'endroit où se trouvait l'enfant.

Jeudi après-midi, la petite Antoinette Doyen, âgée de deux ans, jouait dans la chambre de ses parents et non loin d'eux. Tout à coup, la fillette, dans ses ébats, alla se jeter dans une marmite d'eau bouillante, que sa grand'mère avait « posée sur le plancher afin de s'en servir pour sa lessive.

La pauvre petite Antoinette, qui poussait des cris de douleur, fut retirée immédiatement du récipient.

Les premiers soins lui furent prodigués en attendant l'arrivée d'un médecin, que des voisins étaient allés quérir.

M. le docteur Montaigne a constaté que la pauvre fillette portait des brûlures au dos. Heureusement, elles ne présentent aucun caractère de gravité.

DANS LA DOUANE. — Le préposé Jules Harmand, de la brigade de Roubaix-droite, vient d'être admis à la retraite, à dater du 1er juillet.

M. Harmand, qui est originaire de Roncq, débuta dans l'administration des douanes, voilà 27 ans ; il fit successivement partie des brigades de Roncq, à laquelle son père était attaché, de Wattrelos, enfin de Roubaix-droite.

Il fut un fonctionnaire aussi loyal que dévoué, et ses chefs le tenaient en très haute estime. M. Harmand a pris part à de nombreuses affaires et maintes fois, il se signala par son intelligence et son courage. Ajoutons qu'il est titulaire de la médaille d'honneur de la douane.

FACTEUR DES POSTES. — M. Alfred Dumoulin, ex-caporal au 2e régiment étranger, est nommé facteur des postes à Roubaix.

OCCASIONS A SAISIR pr cause d'agrandissement. Profitez des rabais énormes d'Horlogerie, Bijouterie, Orfèvrerie, Maroquinerie, Sautoirs riches, en or, vendus 3.95 le gramme, façon comprise. Maison de confiance. **E. Woinet**, 3, Place du Trichon, Roubaix. 8903z

JEUX AUTOMATIQUES nouveaux modèles. Tout acheteur, peut devenir propriétaire sans rien débourser. Maison Screpel, Grande-Rue, 138, Rx. Téléph. 21.12. 2149

UN CYCLISTE SE JETTE SUR UNE VOITURE ET SE BLESSE. — Jeudi, vers midi, a été admis à l'hôpital de la Fraternité, un manœuvre de maçon, M. Edmond Dusoulier, âgé de 21 ans, sans domicile fixe, victime d'un accident de bicyclette.

Ce jeune homme qui roulait en vélo, rue de Lille, est allé se jeter sur une voiture en voulant se garer d'un autre véhicule. Le choc, assez violent, le projeta sur la chaussée.

Le blessé fut conduit chez M. le docteur Harlet. Le praticien constata des contusions à l'abdomen, qui nécessiteront pour le blessé, une dizaine de jours de repos.

BEURRES. — Pour permettre à tous les clients de conserver le beurre, malgré les fortes chaleurs, nous offrons gratuitement à la Fédération Laitière, **10, Grand'Place, Tourcoing, et 27, Grand'Rue, Roubaix, Samedi et Dimanche prochain**, un pot à beurre vide de 1/2 kilo, 1 kilo, et 2 kilos à tout acheteur de 1 kilo, de 2 kilos et 5 kilos de **beurre-réclame superfin** à 1.65 le 1/2 kilo. Prix des beurres : **1.40, 1.45, 1.55, 1.65, 1.70, 1.75** le 1/2 kilo. 8907d

UN MONTEUR DE CHAINES A LE POUCE BRISÉ. — Dans le tissage de MM. G. Page et frère, fabricants, 600, rue de Lannoy, un monteur de chaines, M. Charles Pauwels, âgé de 27 ans, en nettoyant un vélo, a eu l'extrémité du pouce de la main droite écrasée entre la chaine et le pignon de commande.

MM. les docteurs Parmentier et Lherbier, ont constaté une plaie par écrasement, qui a nécessité l'amputation. Le blessé, qui habite Tourcoing, devra subir une incapacité de travail de six semaines.

APRÈS INVENTAIRE. — Vente sensationnelle au rabais de toute la lingerie existant en magasin. Jupons moirette, et lavables, au prix de facture, chez Mlle Bulteau, 22, rue Saint-Georges, Roubaix. 8908d

LA CHARRETTE A CHIENS. — Le service de la fourrière a capturé dans la journée d'hier quatre chiens.

Cafés les meilleurs, Félix Potin, 2, r. Neuve.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — A la filature de MM. A. Prouvost et fils, rue de Beaumont, un journalier, M. Adolphe Callens, rue de Flandre, cour Vantighem, 3, s'est blessé au genou gauche en tombant. Vingt jours de repos. Docteur Harlet. — Dans le même établissement, un rattacheur, M. J. Vandenbrunet, 20 ans, rue Grétry, 46, s'est contusionné le pouce droit en tombant. Vingt jours de repos. Docteur Lepers. — L'un des ouvriers de M. Clément Lelong, carrossier, M. Henri Pollefeyt, 20 ans, demeurant à Herseaux, a été blessé au pied gauche par le bandage d'une roue. Vingt jours de repos. Docteur Jacquemont. — A la filature de MM. Auguste Lepoutre et Cie, un fileur, M. Jules Rucquois, 54 ans, rue Beaumarchais, 13, s'est fait une entorse au pied droit en tombant. Quinze jours de repos. Docteur Dispa. — Au peignage de la Société Anonyme de la rue du Collège, un [illegible]r, M. M. Hespel, 27 ans, rue de Colmar, Fort Boulanger, 19, à Croix, a été blessé au pied gauche par suite de la chute du comprimeur de son métier. Quinze jours de repos. Docteur Delahousse. — Dans l'atelier de chaudronnerie de MM. Antoine Fraignac et fils, l'un des aides, M. François Desreumaux, 27 ans, rue de Tournai, cour Cornille, a été blessé au thorax et à la région lombaire gauche par la chute d'un tuyau. Vingt jours de repos. Docteur Lherbier.

LES VOITURES DE PLACE doivent avoir, dans l'intérieur et à l'endroit le plus apparent, un tarif établi sur peau ou plaque émaillée, adhérent à la voiture et mesurant vingt-deux centimètres de hauteur sur dix-sept centimètres de largeur au moins. Ce tarif doit répéter le numéro de la voiture. Voir le Règlement de Police municipale, mis en vente au prix de 5 fr. Librairie du « Journal de Roubaix », 71, Grande-Rue, Roubaix. 8907d

ENTERREMENT DU VENDREDI 1er JUILLET. — M. Louis Proot, 9 h. 1/2, église Saint-Martin.

CROIX

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Chez M. G. Bouchery et Cie, 112, rue des Ogiers, un plombier, André Hennion, 24 ans, demeurant rue de la Potennerie, à Roubaix, s'est fait une coupure de la pulpe du pouce droit en coupant un morceau de plomb. Dix à douze jours de repos ; docteur Lepers.

— En chargeant une voiture de glace à l'usine de la Société des glacières Roubaisiennes, un chargeur, Arthur Jonckère, 27 ans, rue St-Omer, 1, à Roubaix, s'est fait une piqûre à la main droite. Le docteur Isbecque a prescrit un repos d'une quinzaine de jours.

WASQUEHAL

SAUVEGARDE DES NOURRISSONS. — Distribution des récompenses. — La distribution des récompenses aux femmes faisant partie de la Sauvegarde des Nourrissons a eu lieu jeudi à 3 heures de l'après-midi, sous la présidence de M. Lejeune-Mullier, maire, entouré de plusieurs conseillers municipaux et de MM. les docteurs Barroyer et Liénard.

M. le Maire a ouvert la séance en prononçant quelques mots de félicitation à l'adresse de celles qui avaient été l'objet de distinctions.

La remise des récompenses qui se répartissaient en médailles dont quatre en or, une en argent et cinquante en bronze et en diplômes et lots, a eu lieu ensuite.

Puis les vins d'honneur ont été offerts à l'assistance.

ENTREPRISE GÉNÉRALE DE MOBILIER
Reproduction d'ancien et styles modernes
Paul FAOO-HILST, 10, r. Royale, 10, LILLE
Ateliers, rue Doudin, 6, 8, 10, 12. 415

LANNOY

BLESSE AU PIED. — Chez M. Betremieux aîné fils, une frangeuse, Mlle Marie Lefebvre, 14 ans, domiciliée à Sailly, s'est fait une entorse au pied gauche en tombant dans un escalier.

La jeune fille a reçu les soins de M. le docteur Wartel, qui lui a prescrit un repos de 10 jours.

WILLEMS

LE MONUMENT des Soldats morts pour la France

D'ici quelques jours, l'Administration municipale inaugurera le nouveau cimetière qu'elle a fait établir sur la route de Templeuve, non loin de la place de l'Eglise.

Mais, avant de procéder à cette cérémonie officielle, l'assemblée communale a décidé, dans sa dernière réunion, le transfert dans la nouvelle nécropole du monument érigé près de l'église, à la mémoire des enfants de Willems morts pour la Patrie.

Une seule voix s'était élevée au sein de l'assemblée contre cette décision. Le protestataire laissait entendre que c'était là une dépense inutile. On ne comprend pas qu'une hésitation ait même pu naître sur une telle question, et lorsqu'il s'agit de payer une dette sacrée. Ont-ils hésité, eux, ces braves jeunes gens, partis pleins d'espérance, en saluant le vieux drapeau et criant fièrement le front haut : « Vive la France ! »

Nous disons au contraire que cette manifestation honore d'autant plus les conseillers municipaux qu'ils ont fait preuve d'un véritable civisme dans cette délicate pensée à laquelle les familles de leurs concitoyens seront très sensibles.

Le monument patriotique sera entièrement restauré et installé à la place d'honneur dans le nouveau cimetière. Il sera là comme un pieux témoignage de reconnaissance à la mémoire des enfants de Willems morts pour la Patrie en même temps qu'un symbole du devoir pour les générations futures qui apprendront à mieux aimer la France et à la défendre au besoin contre l'envahisseur.

L'inauguration du monument eut lieu le 24 septembre 1899. A cette occasion,